

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira à la **salle municipale** de Saint-Romain-la-Motte le

mardi 02 mars 2021 à 20 heures 30
(Secrétaire de séance : Mme Isabelle MARIDET)

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Saint-Romain-La-Motte, le 24 février 2021
Le Maire, Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

(Documents en préparation du Conseil municipal consultables sur HUBIC)

Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (19 janvier 2021)

- 1- Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil municipal
- 2- Prise en charge des frais pédagogiques dans le cadre du règlement de formation
- 3- Résiliation partielle bail emphytéotique avec Cité Nouvelle concernant la parcelle AP 49
- 4- Information sur l'opération de désherbage du fond de la médiathèque municipale
- 5- Lettre de M. HUGUENIN concernant une parcelle communale
- 6- Vente d'un terrain pour la construction d'un cabinet médical
- 7- Signature d'une convention avec Loire Habitat pour la construction de la MARPA
- 8- Vente de la terrasse affectée à l'Auberge « Les Sens'Ciel »

QUESTIONS DIVERSES :

- Ramassage des ordures dans les fossés

p.s. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre Conseiller Municipal de son choix pour voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.